ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 11793

Texte de la question

M Hubert Falco attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur la situation des policiers en civil. En effet, leur place au sein des structures de la police nationale n'est pas clairement definie, le metier d'inspecteur ou d'enqueteur est difficile et meconnu, et les sujetions nombreuses ne sont pas compensees. Aussi, les policiers en civil souhaitent-ils que des mesures significatives soient prises dans le cadre de la loi de finances pour 1990. Leurs voeux portent en particulier sur la possibilite d'une reelle evolution de carriere, sur une augmentation sensible de frais de police et de l'indemnite par heure supplementaire et sur l'extension de la prime de poste difficile. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures de revalorisation de la fonction de policier en civil et d'ouvrir dans les meilleurs delais des negociations avec les syndicats representatifs de cette profession.

Texte de la réponse

Reponse. - Des mesures significatives ont ete arretees dans la loi de finances pour 1989 en faveur de l'augmentation des moyens de la police nationale en personnel et en materiel ainsi que de l'amelioration de l'encadrement et de la formation. La situation des inspecteurs et des enqueteurs en particulier n'a pas ete negligee. Des credits specifiques ont ete mis en place a l'effet de degager un contingent supplementaire de postes d'avancement par transformation d'emplois. Ont ete ainsi crees 15 emplois nouveaux de chef inspecteur divisionnaire a l'echelon fonctionnel, 42 emplois d'inspecteur divisionnaire, 45 emplois d'inspecteur principal et 21 emplois de chef enqueteur. Dans ces conditions, les tableaux d'avancement au grade superieur dans le corps des inspecteurs et dans le corps des enqueteurs au titre de l'annee 1989 marqueront un progres notable : 45 postes de chef inspecteur divisionnaire a l'echelon fonctionnel, 170 postes de chef inspecteur divisionnaire, 302 postes d'inspecteur divisionnaire, 450 postes d'inspecteur principal, 93 postes de chef enqueteur, 110 postes d'enqueteurs de premiere classe. Ces realisations ne font naturellement pas obstacle a la poursuite de la reflexion de fond engagee par le ministre de l'interieur des son retour a la place Beauvau, en liaison avec les representants des organisations syndicales, sur les structures des corps de fonctionnaires des services actifs de police, a partir de l'analyse en cours de l'ensemble des missions qui leur sont devolues et de leurs conditions d'emplois et de travail.

Données clés

Auteur : M. Falco Hubert
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11793
Rubrique : Police
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE11793

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1738